



23 24 25 26 et 27 octobre 2017

# **Règlement :**

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION GENERALE**

- 1.1** L'association 974 Action organise la septième édition du RAID'AV 974 du lundi 23 octobre à partir de 08 H 00 au vendredi 27 octobre 2017 à 16 H 00.
- 1.2** Cette aventure sportive et culturelle est ouverte aux jeunes âgés de 14 à 16 ans et en particulier à ceux issus des quartiers défavorisés.
- 1.3** Les épreuves sportives et culturelles vous permettront d'amasser des points. L'objectif de ce raid est de faire découvrir l'île de La Réunion et de développer l'esprit d'équipe et d'initiative au travers d'activités de pleine nature.

## **ARTICLE 2 – ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE**

Conformément à l'article L-321-1 du code du Sport (parité législative), l'organisation a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses collaborateurs, des bénévoles, des participants, des assistants, et du public pour l'ensemble de activités sportives figurant dans l'événement ainsi que dans les étapes de liaison.

## **ARTICLE 2 BIS – ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT : Concurrents et accompagnateurs**

Conformément à l'article L-321-4 du code du Sport (partie législative), il est vivement conseillé de souscrire une police d'assurance individuelle accident pour la nature et la durée de l'épreuve. A travers son inscription au RAID'AV 974 le participant accepte d'adhérer à la Fédération Française Sports pour tous le couvrant individuellement. (compris dans le prix de l'inscription)

## **ARTICLE 3 – COUVERTURE SOCIALE EN CAS D'ACCIDENT OU MALADIE**

Il est rappelé aux concurrents et aux accompagnateurs qu'il est impératif lors de l'inscription de fournir :

- La photocopie de la carte vitale + photocopie attestation Sécurité Sociale.
- La photocopie de la carte mutuelle
- Ou l'attestation de la couverture maladie universelle

## **ARTICLE 4 – LES INSCRIPTIONS**

**Les dossiers d'inscription seront téléchargés et transmis par courrier à l'adresse du Comité Sports pour tous.**

Comité Sports Pour Tous, 34 chemin Kerbel, 97425 Les Aviron.

L'inscription se fait exclusivement par équipe au travers d'une association. Aucun concurrent libre ne sera accepté.

Le maximum d'équipes pouvant être engagées est de 25.

Le raid est ouvert à tous les jeunes de 14 à 16 ans.

La pré-inscription en ligne se fait sur le site [www.raidav974.com](http://www.raidav974.com)

Le dossier doit être complet pour être inscrit définitivement.

L'équipe doit remettre un dossier d'inscription complet avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le règlement de 50 € par participant devra être versé au même moment.

L'accompagnateur adulte est invité gratuitement. (Voir charte de l'encadrant à signer)

L'équipe reconnaît avoir pris connaissance du niveau de pratique sportive requis et du règlement, joint dans le dossier d'inscription.

Le dossier doit comprendre obligatoirement : (modèles fournis à utiliser obligatoirement)

- La photocopie recto-verso de la carte d'identité de chaque concurrent,
- La fiche d'inscription collective,
- Une autorisation parentale, décharge médicale,
- Autorisation pour le droit à l'image,
- Un certificat médical par concurrent,
- Un certificat « Test anti panique » par concurrent,
- Une fiche sanitaire de liaison,
- La photocopie de la carte vitale,

- Ou attestation de la couverture maladie universelle,
- Note aux éducateurs dûment remplie.

## **ARTICLE 5 – LE CONCEPT**

Par équipe de 4, mixte (2 garçons, 2 filles), de jeunes adolescents âgés de 14 à 16 ans, se lancent dans les activités, VTT, bike and run, canoë, orientation, spéléologie, trail, équitation, tir à l'arc, tyrolienne, franchissement aérien et aquatique, stand up paddle, ... les équipes devront résoudre différentes énigmes et trouver certains indices pour le dénouement final.

Les épreuves sportives et culturelles vous permettront d'amasser des points.

L'objectif de ce raid est de faire découvrir l'ouest de La Réunion et de développer l'esprit d'équipe et l'initiative au travers d'activités de pleine nature.

## **ARTICLE 6 – LES EQUIPES**

**6.1** Chaque équipe comprend 4 concurrents,

**6.2** Les équipes sont mixtes,

**6.3** L'équipe devra désigner un capitaine,

**6.4** Les équipes sont tenues de se présenter au complet aux départs, points de contrôles (P.C.) et arrivées,

**6.5** Chaque équipe disposera d'un road book et d'une carte fournie par l'organisation.

## **ARTICLE 7 – LES EPREUVES**

**7.1** Unités de mesure

Les étapes sportives sont chronométrées puis converties en points selon un barème. L'unité de mesure des épreuves culturelles et de connaissances (énigmes, balises) est le point. Elles permettent d'accroître considérablement le capital.

**7.2** Le déroulement

Le parcours complet du raid est tenu secret. Chaque étape se compose d'une ou plusieurs épreuves retenues (VTT, bike and run, canoë, orientation, spéléologie, trail, équitation, tir à l'arc, stand up paddle, tyrolienne, franchissement aérien et aquatique.

Au cours de chaque étape les concurrents devront résoudre les énigmes, répondre à des questions.

**7.3** L'ordre de départ

L'ordre de départ de chaque équipe est donné selon le classement général sauf départ en ligne. Les départs peuvent également être donnés par vagues successives de plusieurs équipes, dans l'ordre inverse du classement.

**7.4** Temps limite

Des portes horaires sont fixées à certains points de contrôle (P.C.). Les équipes ne se présentant pas dans les limites horaires fixées sont neutralisées et rapatriées par véhicule au campement. Elles sont classées après les équipes qui effectuent la totalité du parcours, par ordre de neutralisation.

**7.5** Les points de contrôle

Les équipes doivent obligatoirement passer au complet et ensemble par les différents points de contrôle spécifiés par l'organisation et valider leur road book. Les équipes ayant raté un ou plusieurs points de contrôle (P.C.) seront pénalisées.

**7.6** Les énigmes

Des indices et des sites, mentionnés sur le road book, permettent de trouver des objets et/ou résoudre des énigmes. L'équipe qui aura trouvé un objet et/ou résolu une énigme devra impérativement les remettre à l'animateur présent sur le site, pour les faire valider et bénéficier des points correspondants.

**7.7** Le road book

Un road book retraçant le parcours et les indices à rechercher sera remis à l'équipe au début des étapes. Dès que l'équipe franchit la ligne d'arrivée elle doit restituer son road book pour bénéficier des points correspondants.

**7.8** L'accident

En cas d'accident, d'abandon, de faits imprévus, les équipes sont tenues de prévenir rapidement l'organisation.

En cas d'abandon d'un concurrent ou d'une équipe, même temporaire (c'est-à-dire pour une seule étape) sera engendré une perte de points au classement général, de plus l'équipe ne pourra prétendre à la victoire finale. Cependant, le concurrent pourra reprendre le départ le lendemain.

**7.9** L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie d'une étape (durée, nature, contenu) à tout moment.

## **ARTICLE 8 – LES EQUIPEMENTS**

### **8.1 Matériel obligatoire par concurrent**

- Sac à dos
- Sifflet
- Gourde, montre et stylo
- Sac de couchage + tapis à convenance
- Lampe frontale ou classique (prévoir piles de rechange)
- short, basket, tee-shirt de rechange, k way
- bande élastique de contention. (demander au médecin traitant)

### **Matériel obligatoire par équipe**

- 2 VTT par équipe.
- Porte carte ou poche étanche (road book). 1 pour 2.
- kit de réparation VTT (rustines, colle, démonte pneus), une pompe
- 2 boussoles par équipe (1 pour 2)

L'organisation vérifiera le jour de votre arrivée la totalité du matériel obligatoire et attribuera des ponts de bonus ou de malus.

### **8.3 Réserves concernant l'équipement personnel des concurrents**

L'équipement personnel utilisé par les concurrents en dehors des épreuves, (tee-shirt en particulier) ne doit en aucun cas présenter un aspect injurieux, provoquant ou déplacé avec l'esprit du raid.

### **8.4 Matériel fourni par les partenaires de 974 Action**

974 Action s'engage à fournir pour chaque équipe :

- Dossards, obligatoire pendant la totalité des épreuves sportives et culturelles
- Cartes
- Road books
- Canoës, gilets et pagaies, planche SUP, cheval équipé
- Bombes, baudriers, casques, ...
- Tentes 2 places (par binôme)

## **ARTICLE 9 – L'ENCADREMENT DES ACTIVITES SPORTIVES**

L'encadrement des activités sportives se fera en conformité avec le règlement de la Direction Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale et de chaque fédération sportive concernée. L'encadrement sera assuré par:

- du personnel compétent pour les disciplines spécifiques (BEES, BPJEPS, BAPAAAT, BAFD, BAFA, ...)
- de personnel compétent pour la sécurisation médicale en liaison avec le SDIS Réunion.
- tous les accompagnateurs et éducateurs des équipes engagées sur le raid, pour assurer la sécurité et le suivi des concurrents pendant les étapes.

## **ARTICLE 10 – HEBERGEMENT**

### **L'accueil Collectif de Mineurs sera déclaré à la DJSCS.**

Les concurrents seront hébergés en camp de toile (un camp de garçons et un camp de filles).

Afin de respecter l'esprit du raid, tous les concurrents et accompagnateurs doivent prendre leur repas, dormir au camp et ne pas en sortir.

### **10.1 Cas d'exclusion**

L'organisation se réserve le droit d'exclure tous concurrents qui n'aurait pas respecté le règlement dans l'enceinte du camp et notamment les interdictions suivantes :

- Cigarettes

- Drogue
- Tapage
- Vol
- Dégradations (liste non exhaustive)
- Manque de respect à autrui

## **10.2 La restauration**

L'organisation prend en charge les repas du lundi 23 jusqu'au vendredi 27 octobre à midi. Pendant le raid, certains repas du midi seront pris à l'extérieur (repas froid). L'organisation impose un arrêt obligatoire pour le déjeuner. Les repas du soir seront pris au camp (repas chauds).

## **10.3 L'encadrement du Camp de vacances.**

L'association 974 Action organise l'accueil collectif de mineurs par la mise en place d'un Camp de vacances. Un BAFD et une équipe BAFA assurent l'encadrement et l'animation.

## **ARTICLE 11 – LA SECURITE ET L'ASSISTANCE MEDICALE**

Une équipe médicale assurera en permanence les secours (docteur, infirmiers, ambulances). Les secours locaux (SAMU, pompiers) seront informés des itinéraires et des horaires de passage prévus des concurrents. Tous les concurrents devront être à jour de leurs vaccinations (notamment le tétanos). L'organisation se réserve le droit de retarder ou d'interdire le départ d'un concurrent et/ou d'une équipe pour insuffisance technique ou physique (après avis médical).

### **11.1 Règlement spécifique canoë**

- Un canoë par équipe
- Seules les pagaies fournies par l'organisation sont utilisées pour la progression
- Le port du gilet fermé et de chaussures de sport est obligatoire.
- Pas d'action volontairement négative à l'encontre d'un autre bateau et de l'environnement.

### **11.2 Règlement spécifique VTT**

- Le port du casque est obligatoire et les mitaines fortement conseillées
- Respect du balisage et des consignes de sécurité données par les commissaires de course aux intersections et aux contrôles.
  - Ne pas refuser un dépassement
  - Respect du code de la route et de l'environnement.

## **ARTICLE 12 – LES RECLAMATIONS**

La Direction de course est seule juge du bon déroulement des épreuves. Les réclamations devront être déposées par écrit auprès de l'organisation dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée de l'équipe, par le capitaine. Passé ce délai, aucune plainte ne sera recevable.

## **ARTICLE 13 – LES PENALITES (liste non exhaustive)**

- Présentation incomplète du matériel obligatoire (perte ou absence du matériel listé dans les articles 5.1 et 5.2) au départ, à un P.C., à l'arrivée ou pendant la course
- Gêne caractérisée à l'encontre d'un concurrent et/ou d'un autre bateau
- Présentation incomplète ou non-présentation de l'équipe à un P.C.
- Progression non groupée de l'équipe (hors épreuves VTT/Trail, Canoë/Trail)
- Non respect des consignes de l'organisation ou de l'équipe médicale et du code de la route
- Non présentation du road book et/ou du questionnaire ou présentation illisible
- Retard au départ d'une épreuve
- Emprunt de voies goudronnées non autorisées
- Recours à une assistance extérieure en dehors d'un cas de sécurité (accompagnateur portant assistance à son équipe pendant la course)
- Refus de passage lors de franchissements aériens
- Le non respect de la vie de camp.

#### **ARTICLE 14 – MOTIFS DE MISE HORS COURSE**

- Infraction sur l'âge ou l'identité d'un concurrent
- Utilisation de moyens de transport ou de matériel non autorisés
- Dégradation volontaire de l'environnement
- Attitude injurieuse ou agressive envers l'organisation, la population ou les autres concurrents
- Attitude déloyale, destruction, sabotage de matériel
- Pollution, dégradations, vandalisme pendant et après les épreuves
- Falsification ou substitution des marques d'identification sur le parcours (balisage,...)
- Non assistance à un concurrent en danger
- Abandon d'un équipier en difficulté

#### **ARTICLE 15 – LE CLASSEMENT**

Plusieurs classements seront effectués. Pour prétendre à la victoire finale du RAID'AV 974, il faut impérativement effectuer l'intégralité du Raid avec l'équipe au complet. De ce fait les équipes ayant eu un abandon même temporaire se verra classée systématiquement derrière les équipes complètes.

#### **ARTICLE 16 – LES RECOMPENSES**

A l'issue des épreuves, le classement définitif sera établi, le RAID'AV 974 se clôturera par une remise de récompenses.

#### **ARTICLE 17 – DOPAGE**

Nous tenons à informer les participants sur l'interdiction de l'usage de produits dopants sous peines de sérieuses sanctions. Chaque participant s'engage à respecter les règles d'intégrités physiques et de l'éthique sportive.

#### **ARTICLE 18 – L'ENVIRONNEMENT**

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement naturel et patrimonial :

Rester sur les chemins balisés, ne pas jeter de papiers dans la nature, respecter les sites culturels, éviter de déranger la faune et la flore.

# LA CHARTE DU PARTICIPANT

En tant que participant d'une équipe inscrite sur le RAID'AV 974 je m'engage à :

1. Respecter les personnes  
Qu'ils soient adultes, participants, jeunes, bénévoles ou habitants des lieux
2. Respecter les horaires  
Le bon fonctionnement du raid repose sur des horaires précis
3. Respecter le sommeil  
La difficulté physique que représente ce raid nécessite une récupération de qualité, à ce titre l'heure d'extinction des lumières et le silence qui l'accompagne devront être impérativement respectés.
4. Respecter les lieux  
Chaque participant se doit de respecter les personnes et les lieux qui les accueillent. Une attention particulière doit être portée à l'égard du camping et des sanitaires qui sont des lieux de vie collectifs
5. Respecter l'environnement  
Ne rien jeter au sol pendant la course, tenir propre mon emplacement et les lieux que je traverse.
6. Respecter le matériel  
Le participant veillera au maintien en l'état du matériel fourni pendant le raid
7. Respecter l'esprit collectif  
Les concurrents doivent défendre sportivement leur chance, tout acte frauduleux sera sévèrement sanctionné

## **LA CHARTE DE L'ENCADRANT**

En tant qu'encadrant d'une équipe inscrite sur le RAID'AV 974 je m'engage à :

Fournir et renseigner mes jeunes sur le dossier d'inscription.

Fournir les renseignements sur mon identité et mes qualifications.

Faire respecter l'intégralité du règlement aux jeunes concurrents.

Vérifier que l'équipe ait l'ensemble du matériel obligatoire, qu'elle soit équipée de tenues sportives adaptées à l'événement et préparée sportivement au raid.

Etre disponible autant pour les jeunes de ma structure que pour tous les autres jeunes engagés sur le raid.

Etre entièrement responsable de mon équipe durant toute la durée du raid.

M'assurer que les jeunes dont j'ai la charge sont gérés avant de penser à mon propre confort.

Veiller à l'équité entre tous les jeunes et ne pas privilégier mon équipe au détriment des autres

Sur le camp assurer la sécurité et la surveillance des concurrents pendant le temps de repos, pendant les repas et pendant les briefings.

Participer par roulement aux tâches de la vie de Camp lorsque les activités du raid sont suspendues.

Pendant les étapes je dois:

- Assurer la sécurité sur le parcours lors des passages jugés dangereux par l'organisation (cette équipe se déplace à VTT ou à bord d'un véhicule assistance selon son choix et toujours sous la responsabilité d'un éducateur de 974 Action)
- Tenir un point de contrôle ou un point de ravitaillement
- Participer à l'encadrement d'une épreuve spécifique en fonction de mes qualifications
- Respecter l'obligation de séjourner et de prendre mes repas dans le cadre de l'organisation.

\*En effet, l'association 974 Action prend en charge la restauration et l'hébergement des concurrents et de leurs accompagnateurs déclarés, à l'exclusion de toute personne extérieure à la manifestation.

\*Nous vous rappelons que pour l'inscription d'une équipe, l'organisation n'accepte qu'un accompagnateur au maximum.



**FICHE D'INSCRIPTION PAR EQUIPE - RAID'AV 974**

**Date limite de dépôt de dossier le 1<sup>er</sup> septembre 2017 - 25 équipes maximum retenues**

**STRUCTURE :**

NOM DE L'EQUIPE :

PERSONNE ACONTACTER :

ADRESSE :

EMAIL :

TELEPHONE

FAX :

SIGNATURE DU RESPONSABLE

**ENCADRANT**

NOM

Prénom

Né le

à

Adresse :

Tel :

Email :

Diplômes Educateur:

J'atteste avoir pris connaissance de la charte de l'encadrant et à la respecter.

Signature

## Composition des équipes de 2 Filles/2 Garçons - 14-16 ans

### EQUIPIER 1

CAPITAINE

NOM :

Prénom :

Né(e) le

à

Adresse :

Téléphone

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte du participant et à la respecter.**

SIGNATURE

### EQUIPIER 2

NOM :

Prénom :

Né(e)

à

Adresse :

Téléphone

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte du participant et à la respecter.**

SIGNATURE

### EQUIPIER 3

NOM :

Prénom :

Né(e)

à

Adresse :

Téléphone

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte du participant et à la respecter.**

SIGNATURE

### EQUIPIER 4

NOM :

Prénom :

Né(e)

à

Adresse :

Téléphone

**J'atteste avoir pris connaissance de la charte du participant et à la respecter.**

SIGNATURE

**Pour des questions d'assurance, toute personne qui ne présente pas de certificat médical et d'attestation « Test anti panique », ne pourra pas participer au raid.**

### CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur

Certifie que le jeune :

né le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

est médicalement et physiquement apte aux pratiques multisports (escalade, VTT, course à pied, franchissement aérien et aquatique, tir à l'arc, équitation, canoë kayak, spéléologie...) proposées lors du RAID'AV 974 édition 2017.

Fait à :

Le :

Signature et cachet du médecin

### AUTORISATION PARENTALE

**Je soussigné(e) Madame, Monsieur,**

**Autorise mon fils/ma fille:**

**A participer au RAID'AV 974 édition 2017 organisé par 974 Action qui se déroulera du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2017.**

**Par ailleurs j'autorise les responsables du raid à prendre toutes décisions concernant mon enfant et leur donne tous pouvoirs en cas d'accident, de maladie ou d'hospitalisation.**

**Signature des parents ou du représentant légal  
(précédée de la mention lu et approuvé)**



**ATTESTATION D'EXPLOITATION D'IMAGE FIXE OU ANIMEE D'UN ENFANT MINEUR**

**Je soussigné (e) :**

**Demeurant à :**

**Téléphone :**

**Représentant légal de l'enfant mineur :**

**Né le :**

**Dans le cadre du RAID'AV 974 édition 2017, autorise à titre gratuit :**

**A photographier / filmer / enregistrer mon enfant sur supports analogiques et numériques,  
A reproduire ou diffuser l'image et la voix de mon enfant par tous modes et procédés techniques  
connus ou inconnus à ce jour, notamment :**

- par diffusion,**
- par presse écrite,**
- par audiovisuelle ou informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...)**
- par réseaux numériques interactifs ou non,**
- sur tous supports et tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels,  
informatiques, multimédia, sites web intranet et internet, éditions graphiques sous toutes ses  
formes,**
- à adapter l'image de mon enfant par l'incrustation de logo, commentaires écrits en  
surimpression.**

**Les images ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication  
interne et externe de l'organisateur et des partenaires pour valoriser les actions en faveur de la  
jeunesse.**

**Cette autorisation est accordée sans limitation de durée, à compter de la date de la signature de la  
présente.**

**Date et signature des parents ou ayants droit précédées de la mention « lu et approuvé ».**

**Fait à :**

**Le :**

**Signature**

**Article I. ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE  
A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES  
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**  
(accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

*Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66*

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation .

Il peut être effectué en piscine ou sur le lieu de l'activité pour la pratique de laquelle il est obligatoire.

Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012)

**Date du test :**

**Nom et prénom du mineur :**

**Aptitudes vérifiées et acquises** (mettre une croix dans les cases correspondantes)

Effectuer un saut dans l'eau

Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes

Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes

Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Nager sur le ventre pendant 25 mètres ( ! Attention 50 m pour les plus de seize ans qui pratiqueront une activité voile)

**Résultat du test :**  **satisfaisant**  **non satisfaisant**

**Personne ayant fait passer le test :**

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :

## Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- 2 Les personnes ayant le titre de maître nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
  - 2.1 diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur
  - 2.2 BEES option activités de la natation
  - 2.3 BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
  - 2.4 BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 2.5 DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 2.6 DES JEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 2.7 DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 2.8 licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 2.9 licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- 3 Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- 4 Les détenteurs des diplômes suivants :
  - 4.1 BEES option canoë-kayak et disciplines associées
  - 4.2 BEES option voile
  - 4.3 BEES option surf
  - 4.4 BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
  - 4.5 BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
  - 4.6 DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 4.7 DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
  - 4.8 DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 4.9 DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 4.10 DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
  - 4.11 DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

## Test admis en équivalence :

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté.

Les fédérations concernées sont celles qui siègent au sein du conseil interfédéral des sports aquatiques (CIAA) : fédé. clubs sportifs et artistiques de la défense ; fédé. d'études et sports sous-marins ; fédé. handisport ; fédé. natation ; fédé. pentathlon moderne ; fédé. sport adapté ; fédé. sport d'entreprise ; fédé. de sauvetage et secourisme ; fédé. sport universitaire ; fédé. triathlon ; fédé. sportive et culturelle de France ; fédé. sportive gymnique du travail ; union des œuvres laïques d'éducation physique ; union de l'enseignement libre ; union du sport scolaire ; union de l'enseignement du premier degré.



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARÇON FILLE 

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;  
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui  non Si **oui** joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui  non MÉDICAMENTEUSES oui  non ALIMENTAIRES oui  non 

AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....  
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES**

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....  
.....  
.....

**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....